

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2081

présenté par
Mme Piron, Mme Mette et Mme Bellamy

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	2 000 000
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	2 000 000	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de flécher 2 M€, issus de l'action n°1 "France Télévisions" du programme n°372 "France Télévisions" vers l'action n°1 "France Médias Monde" du programme n°375 "France Médias Monde".

Les crédits budgétaires alloués à France Médias Monde (FMM) dans le cadre du PLF 2025 accusent une diminution de 6,9 M€ par rapport aux ressources publiques inscrites dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 pour l'année 2025.

Cette réduction de 6,9 M€ se répartit ainsi :

- Baisse de la dotation "socle" : une diminution de 3,9 M€ par rapport aux prévisions du COM. Cette réduction affecte directement les activités et missions récurrentes de FMM, alors même que l'entreprise - qui dispose d'une forte proportion de coûts fixes (ses médias produisent en interne l'ensemble de leurs contenus en 21 langues, soit près de 200h de programmes par jour) - n'a aucune marge de manœuvre pour absorber cette baisse et doit faire face à de nouvelles charges imprévues dans le COM (à l'image, par exemple, de l'augmentation du coût de certaines licences en FM, qui pourrait entraîner le retrait de RFI dans des territoires pourtant stratégiques).

- Réduction de la dotation publique pour les programmes de transformation : une baisse de 3,0 M€. Cette baisse compromet la poursuite de la transformation numérique de FMM. Pourtant, dès janvier 2024, FMM s'est engagée dans un ambitieux plan de développement numérique, incluant la refonte de ses sites et applications, l'intégration de l'intelligence artificielle, et surtout l'accroissement de la production et diffusion de contenus numériques.

Face aux tensions et à la désinformation actuelles, et dans un contexte où les concurrents de FMM (comme AJ+ d'Al Jazeera ou Sputnik) investissent massivement, notamment pour capter un public plus jeune, il est crucial d'accroître l'offre numérique de FMM. Cela implique de produire plus de vidéos et d'infographies (notamment des "explainers" et du "fact-checking") et de renforcer leur diffusion numérique tout en enrichissant leurs environnements propres.

Ce plan nécessite un renforcement rapide des équipes de FMM pour atteindre une "masse critique", tout en permettant un redéploiement des ressources d'ici 2027. C'est sur cette base que le projet de COM a été approuvé par les autorités de tutelle, et son exécution a déjà commencé compte tenu de l'urgence des enjeux. Il est donc essentiel de maintenir une trajectoire budgétaire en cohérence avec celle adoptée dans ce projet de COM.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière de l'article 40 de la Constitution, le présent amendement propose, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, de prélever 2 millions € du programme France Télévisions et d'abonder le programme de France Médias Monde par ces 2 millions €.

Ces 2 millions € peuvent paraître faibles mais, pour FMM, c'est très important en termes d'actions. Pour l'illustrer, cela correspond à un tiers du budget de diffusion en FM et en ondes courtes des radios du groupe ; ou un tiers de l'enveloppe dédiée aux correspondants à l'étranger de France 24 ; ou encore 2 rédactions en langues étrangères de RFI. Ce montant faible en valeur absolue est donc essentiel en valeur relative pour FMM.